

Francais - Hamidullah Le Coran traduction en langue francaise

وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ أَنْ يَقْتُلَ مُؤْمِنًا إِلَّا خَطَاً ^ج وَمَنْ قَتَلَ مُؤْمِنًا خَطَاً فَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مَّ وَثَمَنَةٌ وَدِيَّةٌ
مُّسَلَّامَةٌ إِلَى أَهْلِهِ إِلَّا أَنْ يَصَدَّقُوا ^ج فَإِنْ كَانَ مِنْ قَوْمٍ عَدُوٍّ لَكُمْ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ
مُّوْتَمَنَةٍ ^ط وَإِنْ كَانَ مِنْ قَوْمٍ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُمْ مِيثَاقٌ فَدِيَّةٌ مُسَلَّامَةٌ إِلَى أَهْلِهِ وَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مَّ وَثَمَنَةٌ
فَمَنْ لَمْ يَجِدْ فَصِيَامُ شَهْرَيْنِ مُتَتَابِعَيْنِ تَوْبَةً مِّنَ اللَّهِ ^ق وَكَانَ اللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا ^ط

Il n'appartient pas à un croyant de tuer un autre croyant, si ce n'est par
erreur. Quiconque tue par erreur un croyant, qu'il affranchisse alors un
-esclave croyant et remette à sa famille le prix du sang, à moins que celle
ci n'y renonce par charité. Mais si [le tué] appartenait à un peuple
ennemi à vous et qu'il soit croyant, qu'on affranchisse alors un esclave
croyant. S'il appartenait à un peuple auquel vous êtes liés par un pacte,
qu'on verse alors à sa famille le prix du sang et qu'on affranchisse un

esclave croyant. Celui qui n'en trouve pas les moyens, qu'il jeûne deux
mois d'affilée pour être pardonné par Allah. Allah est Omniscient et
Sage.